

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
58	Stimuler et soutenir la création d'un verger professionnel modèle de production de fruits couplé à du pâturage extensif (agroforesterie) de moutons en partenariat avec un éleveur local, un apiculteur, un maraîcher local et l'asbl communale les découvertes de Comblain qui organise depuis 2018 une formation professionnelle "Certifruit"	4.4.

Description du projet

Par le passé, le territoire comblenois comportait de très nombreux vergers, jusqu'au cœur des villages. Une siroperie artisanale fut même exploitée dans le village de Mont jusque dans les années 1980'. Progressivement, les arbres fruitiers furent laissés à l'abandon, des vergers furent détruits dans les zones d'habitats. À ce jour, plus aucune exploitation professionnelle n'est recensée.

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, des initiatives citoyennes et communales se sont multipliées pour replanter des arbres fruitiers, créer de nouveaux vergers dans des pâtures ou restaurer d'anciens vergers. L'école libre St-Joseph organise chaque année une fête de la pomme et fait presser une ou deux tonnes de pommes récoltées dans les villages alentours pour faire des bouteilles de jus de pommes pasteurisées qu'elle vend en direct pour financer l'acquisition de certains équipements. L'asbl les découvertes de Comblain organise depuis deux ou trois ans des cycles de formation à la taille des arbres fruitiers, à l'attention du grand public et des professionnels de l'horticulture, avec la labellisation Certi'fruit. Les stagiaires s'exercent sur des vergers privés ou communaux. Quelques ouvriers de la commune y ont été formés afin de pouvoir entretenir les quelques fruitiers plantés par la commune sur le site Saint-Martin ou sur le site du Fawtay à Sart. L'ancien verger didactique situé en rive droite a quant à lui fait les frais des travaux d'édification du mur anti-cruie.

Le développement des circuits courts alimentaires ouvre cependant de nouvelles opportunités pour relancer une filière de production locale de fruits destinés à la vente. La plantation d'arbres fruitiers haut tige dans des prairies permanentes (agroforesterie) pourrait être parfaitement complémentaire avec du pâturage extensif d'ovins (moutons) qui, lui-même, pourrait également être développé dans une optique de production pour le circuit court alimentaire (cf. fiches-actions n°60 et 61). Les fruits pourraient être commercialisés via les producteurs locaux et les épicerie locales.

Le projet consiste à recréer un premier verger professionnel, en partenariat avec un agriculteur, idéalement un éleveur de moutons, ainsi qu'avec un maraîcher qui pourrait proposer à terme la vente des fruits récoltés à ses clients. La création du verger et son entretien pourrait faire l'objet d'un accompagnement de l'asbl les découvertes de Comblain qui pourrait utiliser le verger comme site didactique pour sa formation professionnelle, en proposant différents modules de formation correspondant à chaque étape de la création et de l'exploitation du verger (choix du site, implantation, choix des variétés, plantation, tailles, entretien, récolte, etc.).

Divers sites ont déjà été identifiés comme potentiels sites pour la création d'un verger : le site Saint-Martin ; une parcelle privée à Fond-du-Sart, contigüe à une prairie agricole déjà pâturée par des moutons ; la Ferme du Halleux (où un verger existe déjà), etc.

Le plus important n'est pas tant le choix du site que les partenaires à impliquer. Sans la présence d'un agriculteur pour porter le projet dans le cadre d'une diversification, le verger pourrait vite être abandonné. Il est donc important de réunir un partenariat local pour rassembler des forces à chaque étape de l'exploitation : la plantation, l'entretien (partenariat avec l'asbl les découvertes de Comblain), le pâturage par des moutons et surtout la récolte des fruits (partenariat avec un agriculteur), la commercialisation des fruits (partenariat avec un ou plusieurs producteurs locaux et commerces locaux), la transformation des fruits (partenariat avec une

conserverie – cf. fiche-action n°57 –, avec un pressoir, avec une siroperie, etc.), la possibilité d'installer des ruches (partenariat avec un apiculteur), etc.

Enfin, une dimension du projet à ne pas négliger résiderait dans la recherche de solutions pour la récolte, le stockage et la conservation des fruits.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif principal est de recréer un savoir-faire, une activité économique professionnelle, nécessairement à titre complémentaire, liée à l'exploitation d'un verger sur le territoire communal, en lien avec d'autres activités de production et de transformation agricoles (élevage de moutons, maraîchage, conserverie, siroperie, etc.).

Un autre objectif est aussi de pouvoir renforcer le circuit court alimentaire en proposant des fruits de conservation produits localement.

Enfin, le projet poursuit aussi une finalité au niveau du développement d'une agriculture extensive, diversifiée, au service de la biodiversité. La plantation d'arbres fruitiers dans des pâtures repose sur le modèle de l'agroforesterie, favorable aux sols et à la biodiversité. Les fleurs peuvent (doivent) être butinées et pollinisées par des abeilles qui peuvent également produire du miel ; les arbres fruitiers sont favorables à certains oiseaux, aux chauves-souris ; etc.

INDICATEURS :

- nombre de partenaires ;
- type de partenariat ;
- nombre d'arbres fruitiers ;
- nombre de formations "Certifruit" réalisées ;
- nombre de moutons en pâturage ;
- nombre d'exploitants agricoles impliqués.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Cette action vise tous les consommateurs de fruits et tous les clients du circuit court alimentaire local. L'idée est de pouvoir proposer des fruits de table, de saison, provenant d'une production locale sans traitement. Ces fruits seraient commercialisés via différents points ou relais : les maraîchers locaux, les épiceries locales, des achats groupés, etc.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

L'initiative émane certes de l'ADL, mais le projet ne pourra se concrétiser et surtout être développé, comme exploitation professionnelle, que si un porteur de projet, un agriculteur, profite de cette opportunité pour prendre le projet à son compte et le développer.

Néanmoins, une impulsion est nécessaire pour stimuler et soutenir la création du projet, sous forme d'un partenariat local. Un tel projet nécessite un investissement à long terme que, sans doute, peu d'agriculteurs seraient prêts à consentir dans un contexte où il leur est difficile d'investir dans des projets – comme un verger – qui n'offrent quasiment aucune perspective de rentabilité avant de très nombreuses années. Le soutien financier des pouvoirs publics, la collaboration d'une ou plusieurs associations et l'engagement de certains

partenaires locaux à commercialiser les fruits au sein d'un circuit court alimentaire, peuvent, par contre, encourager un porteur de projet dans cette voie.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

L'ADL propose une vision à long terme et va chercher à réunir les moyens, les partenaires et le cadre propice pour stimuler et favoriser la création du projet. Il s'agira d'identifier à la fois un lieu, un potentiel économique, un porteur de projet potentiel et des partenaires qui convaincront chacun de se lancer.

Le potentiel économique réside dans la demande de fruits de table locaux dans les paniers et sur les marchés, à l'instar de la demande qui fait vivre les maraîchers locaux, ainsi que dans les perspectives de la création de produits transformés. Cette valeur économique, qui ne pourra être générée que lorsque des fruits pourront être récoltés, stockés et commercialisés en quantité suffisante, doit être mise en balance avec les investissements à réaliser à court terme (préparation du site, achat des arbres, plantation, entretien) et qui n'apporteront donc un retour qu'à long terme.

Le rôle de l'ADL est de convaincre un porteur de projet de réaliser ces investissements en lui apportant le soutien et des perspectives de « bénéfices » ou services complémentaires pour compenser le temps d'amortissement et d'immobilisation de sa trésorerie, voire en trouvant des solutions de cofinancement du projet. Ce peut être par l'obtention de subventions, voire l'organisation d'un financement externe – par exemple par des citoyens – pour l'acquisition des arbres ; la collaboration de partenaires pour la plantation (asbl les découvertes de Comblain, PCDN, écoles, asbl La Teignouse – via le projet de la bêche à l'assiette, etc.) ; la mise à disposition d'un terrain communal pour du pâturage ; la collaboration avec un berger (cf. fiche-action n°61), etc. ; bref, via la création d'un éco-système qui rende le projet possible.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : pourrait proposer un terrain pour l'implantation d'un verger et le pâturage de moutons. En plus de l'initiative et du soutien de l'ADL, elle pourrait soutenir le projet dans le cadre du PCDN.
- la Région wallonne - DNF : pourrait subventionner une partie du projet via sa « *subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards* » (12 € par arbre, minimum 15 arbres).
- la Région wallonne – DGO3 – via les MAE (Arbres, buissons, bosquets isolés et arbres fruitiers).
- l'APAQ-W : pourrait être partenaire pour la promotion du projet
- l'ULiège- Gembloux –Agrobiotech : serait le référent technique
- les écoles pourraient également être partenaires et profiter du site à des fins didactiques, mais aussi comme clients potentiels pour le « jour du fruit » et/ou la production de jus de pommes (école St- Joseph, etc.).

Partenaires privés :

- pépiniériste : partenaire pour la fourniture des arbres
- agriculteur : serait le porteur du projet, pour l'exploitation du verger et éventuellement la mise à disposition de la parcelle, le pâturage extensif de moutons (cf. fiche-action n°61), la récolte des fruits, ...
- apiculteur : partenaire pour le placement de ruches, la pollinisation des arbres ; il bénéficierait en échange de la production du miel de ses abeilles.
- transformateurs (pressoir, conserverie, siroperie, etc.) : les différents transformateurs possibles pourraient être partenaires pour valoriser, transformer et conserver (cf. fiche-action n°57) une partie de la production qui ne serait pas vendue comme fruits de table (jus de pomme, sirop, gommages, etc.)

- maraîchers : pourraient être partenaires pour la commercialisation des fruits sur les marchés, en vente directe, etc.
- commerces locaux : les épiceries locales pourraient être partenaires pour la commercialisation des fruits.
- les citoyens actifs au sein du PCDN pourraient également soutenir le projet et, par exemple, participer en saison à des actions de récolte et d'entretien.

Partenaires associatifs :

- les découvertes de Comblain : partenaire pour la création du projet dans le cadre de sa formation sur la création de verger, la taille et l'entretien des arbres fruitiers
- Natagriwal : un conseiller pourrait accompagner la création du projet
- Diversifruits : est une association qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. La philosophie de ce réseau est le partage d'expériences servant à la préservation du patrimoine fruitier wallon.
- Diversiferm : conseiller en diversification
- Natagora : pourrait également conseiller le projet au niveau de son rôle pour la biodiversité
- Fondation Rurale de Wallonie : pourrait également accompagner le projet en faisant part d'autres expériences similaires déjà menées dans d'autres communes qu'elle accompagne.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Identification de plusieurs sites potentiels, publics ou privés, et identification des propriétaires ou exploitants à contacter : réalisation de scénarios (nombre d'arbres pouvant être plantés, estimation de la production de fruits, etc.) en collaboration avec les découvertes de Comblain ;
- 2) Rencontre avec les propriétaires et/ou exploitants : vérification de leur intérêt ou non pour un tel projet et des moyens ou techniques qu'ils pourraient y affecter. Par exemple, s'agit-il d'un agriculteur ou non ; est-il envisageable de faire pâturer des moutons sur le site ? Si oui, par qui ? Etc. Le site envisagé est-il facilement accessible ? Est-il déjà clôturé ou non ? Y a-t-il déjà du pâturage ? Si oui, celui-ci est-il intensif ou extensif ? Par des ovins ou des bovins ? Le site est-il directement prêt à être planté ou y a-t-il des travaux préparatoires ? Etc.
En fonction des réponses à ces premières questions, affiner les scénarios.
- 3) Sur base d'un ou plusieurs scénarios « plausibles » : réaliser une étude de faisabilité plus poussée en consultant les partenaires et ressources disponibles (cf. partenaires) ; réaliser un business plan ; identifier les moyens nécessaires ; répartir les rôles entre porteur de projet et partenaires : qui prend quoi en charge ? Quels sont les financements à assurer ?
- 4) Finalisation d'une fiche-projet très concrète avec plan d'affaires et plan financier.
- 5) Demande de subvention (cf. Natagriwal et SPW).
- 6) Eventuellement, demande de cofinancement du projet par les citoyens (« je plante un arbre fruitier dans ma commune », voire « je suis copropriétaire d'un verger »)
- 7) Préparation du site et des plantations en partenariat avec l'asbl les découvertes de Comblain et le porteur de projet
- 8) Organisation de modules de formation par l'asbl les découvertes de Comblain sur le site pour la création du verger puis, ultérieurement, pour les premières tailles, l'entretien, etc.

9) Pâturage du site, entretien, etc. Installation de ruches (partenariat avec un apiculteur), de nichoirs (partenariat avec le PCDN, Natagora, etc.).

10) Période de croissance du verger, tailles de formation, entretien

11) Après quelques années, premières récoltes, en partenariat avec des citoyens, des écoles, etc.

12) Premières commercialisations

Etc.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Un document relativement ancien de la région wallonne (« *Les livrets de l'Agriculture n°6 : L'arboriculture fruitière en haute tige, une voie de diversification agricole en région herbagère* ») donne quelques estimations de coûts et de rentabilité à titre indicatif (à actualiser).

Sur une base de 100 arbres à l'hectare, un verger haute tige d'un ha peut, après dix ans, donner environ 1500 kg de pommes (15kg/arbres). Après 20 ans, cette production peut être multipliée par dix.

Sur base d'un prix de vente pour des pommes de verger bio, le prix moyen chez le paysan peut-être de 2,5 € kg (<https://socialcompare.com/fr/comparison/comparatif-prix-legumes-bio-lepanierpaysan-paysan-grande-surface>), soit, pour une production de 1500 kg à l'hectare, après dix ans, un chiffre d'affaires de 3750 € annuel ; et après 20 ans, un maximum de 35.000 € annuel (valeur théorique).

De tels montants montrent bien qu'à moins d'envisager la création d'un verger de plusieurs hectares, qui nécessiterait une main d'œuvre importante, les valeurs produites ne permettent pas de faire de cette activité une activité professionnelle à titre principal, mais plutôt d'intégrer celle-ci, à titre complémentaire, en tant qu'activité de diversification.

Le coût de création d'un verger d'un hectare (100 arbres) est estimé à environ 5000 € pour la plantation de 100 arbres.

La subvention du SPW via Natagriwal est de 12 € par arbre (avec un minimum de 15 arbres).

Le coût d'entretien du verger est estimé à environ 5000 € pour un hectare pour dix ans, soit environ 500 € par an.

Un financement participatif est également envisageable.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)